

**PRÉFET DE LA LOZÈRE**  
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**COMMUNE DE GATUZIÈRES**  
**MISE EN CONFORMITÉ DES CAPTAGES PUBLICS ET DU RESERVOIR**  
**D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

En application de l'arrêté préfectoral n° PREF-BCPEP 2016 336-0001 du 1 décembre 2016 le projet de mise en conformité **des captages publics d'alimentation en eau potable de « Fontchaude », de « l'Oultra », de « Jontanels »** et du réservoir de « Jontanels » **dont les périmètres de protection sont situés sur le territoire de commune de Gatuzières** est soumis à une enquête unique regroupant :

- une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux, de mise en place des périmètres de protection **des captages publics d'alimentation en eau potable de « Fontchaude », de « l'Oultra », de « Jontanels »,** du réservoir de « Jontanels », **et de distribution d'eau potable au public,**
- une enquête parcellaire en vue de délimiter exactement les terrains à acquérir ou à grever de servitudes légales.

Cette enquête se déroulera **pendant 33 jours consécutifs du lundi 26 décembre 2016 au vendredi 27 janvier 2017 inclus.**

Le maître d'ouvrage de l'opération est la commune de Gatuzières – 48 150 Gatuzières.

**M. Jean Pierre LAFONT, responsable pôle forêt à la chambre d'agriculture de la Lozère, retraité, a été désigné commissaire enquêteur et M. Emmanuel INESTA, fonctionnaire de l'Équipement, en retraite, désigné en qualité de commissaire-enqueteur suppléant.**

**Le commissaire enquêteur, siégera et recevra en personne, les observations du public, à la mairie de Gatuzières ,**

- 
- **le lundi 26 décembre 2016, de 9 h à 12 h,**
- **le samedi 14 janvier 2017, de 9 h à 12 h,**
- **le vendredi 27 janvier 2017, de 13h30 à 16h30.**

Pendant le délai précité :

- le dossier de l'enquête sera consultable en **mairie de Gatuzières et de Meyrueis** aux jours et heures habituels d'ouverture au public;

- les observations du public devront être :

- soit portées sur le registre d'enquête déposé dans les mairies précitées,
- soit adressées, par écrit, à la mairie de Gatuzières, Mairie – 48 150 Gatuzières - à l'attention de M. Jean Pierre LAFONT, commissaire enquêteur – « enquête de mise en conformité des captages publics d'alimentation en eau potable de la commune de Gatuzières,
- soit présentées verbalement au commissaire-enquêteur au cours de ses permanences dans la mairie de Gatuzières.

,,/...

Au terme de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de [Gatuzières](#) ainsi qu'à la préfecture de la Lozère (secrétariat général - bureau de la coordination des politiques et des enquêtes publiques) pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public [pendant minimum un an à compter de la clôture de l'enquête](#).

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire général,

signé

Thierry OLIVIER